La charte de l’aide

L’aide entre les élèves est à la fois le premier droit et le premier devoir d’une classe coopérative. C’est la mise en œuvre de la solidarité au cœur des apprentissages.

Mais aider un élève ce n’est pas faire à sa place, ce n’est pas lui donner la réponse. De plus, ce sont souvent les mêmes élèves qui ont besoin d’aide…

Le risque existe donc, en voulant instituer la solidarité, de développer l’assistanat

Il est donc indispensable de respecter, les « règles » qui vont encadrer ce droit.

|  |  |
| --- | --- |
| Celui qui aide | Celui qui se fait aider |
| * Il termine d’abord ce qu’il est en train   d’effectuer, pour se rendre vraiment disponible.   * Il est d’accord pour apporter son aide, cela ne lui est pas imposé. * Il a bien compris ce qu’on lui demande, de quoi il s’agit. Sinon, il renvoie vers quelqu’un d’autre. * Il peut se servir des fiches outils et de tous les autres documents à disposition. * Il ne donne pas la réponse ou la solution. * Il ne se moque pas, il encourage et félicite.     Il peut   * Faire relire et expliquer la consigne. * Donner des exemples et montrer comment faire. * Expliquer avec ses mots. * Dire ce qu’il faut faire. * Donner des trucs et astuces. * Faire des schémas, illustrer ce qui est dit * Aider à lire, observer et comprendre les fiches outils. * Laisser deviner. * Répondre aux questions. * Décider d’arrêter d’aider. | * D’abord, il essaye tout seul. * Il choisit celui qui peut l’aider. * Il attend qu’il se soit rendu disponible. * Il écoute avec attention. * Il met de la bonne volonté. * Il remercie celui qui l’a aidé(e).     Il peut   * Poser des questions. * Demander de réexpliquer. * Écrire, prendre des notes. * Décider d’arrêter de se faire Aider. * - |